

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

10 MAI 2016

Affiché du 12/05/2016 au 12/06/2016

*Date de la convocation : 2 mai 2016*

**Présents** : Patrice VALENTIN, Marie-France GEERAERTS, Jean-Luc BATONNET, Dominique VANDIER, Alain ROYER, Daniel BISI, Maud MASCIO, Denis TRIQUENOT, Jammes DOYEN, Nathalie FOUQUET, François PARIS, Frédérique BORDES, Nicolas PERDREAU, Patricia ROYER, Alexandra BEDEL, Sandrine ROUSSEAU, Valérie MELO.

Absent excusé : Claude BELIN pouvoir à Patrice VALENTIN,  
Secrétaire de séance : Daniel BISI

---

OUVERTURE DE LA SEANCE à 20 h 00 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, l'assemblée :

Adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 24 mars 2016. Une précision est apportée sur la rédaction de la délibération n° 2016\_02\_02 « décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT ».

Prend acte de 6 décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie et ayant pour objet la renonciation à user de son droit de préemption pour des immeubles couverts par la zone de préemption.

Emet un avis favorable à l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais, des Portes de Champagne et du Pays d'Anglure. M. le Maire précise le maintien dans leur périmètre des Communautés de Communes de la Brie Champenoise (Montmirail) et du Sud Marnais (Fère-Champenoise).

Approuve le transfert de la compétence mise en œuvre du SAGE à la Communauté de Communes des Portes de Champagne et la modification de ses statuts comme suit : « Animation, étude et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : mise en œuvre du SAGE des Deux Morin ».

Décide de créer un emploi de vacataire. La personne recrutée aura pour seule mission la distribution du bulletin municipal et/ou toutes autres informations et documents de quelque nature que ce soit intéressant l'administration communale. La personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse du Maire.

Approuve l'avenant n° 1 au règlement des cimetières de la commune précisant le nombre d'inhumations pouvant être effectuées dans une même concession.

Pour les besoins du service Espaces Verts – Environnement, décide l'acquisition d'une tondeuse et d'une remorque tractable auprès des Ets RAVILLON.

Autorise le Maire à opérer sur le budget principal de l'exercice 2016, aux modifications budgétaires présentées par redéploiement issus d'autres dépenses non engagées.

Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AB n° 209 d'une superficie de 1a 76ca lieudit La Fontaine David où se trouve un puits. Parcelle située sur le chemin des lavoirs.

Autorise le Maire à déposer un permis de construire au nom de la commune portant sur l'aménagement de l'Hôtel de Ville (travaux d'accessibilité).

Approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune. Cet agenda sera déposé en préfecture conformément à la réglementation en vigueur.

Toutes les décisions ont été votées à l'unanimité des membres présents et représentés.

## AFFAIRES

## DIVERSES

\_ Evolution du périmètre intercommunal et recomposition du conseil communautaire : modalités de désignation des conseillers communautaires.

\_ Il sera procédé publiquement au tirage au sort des personnes qui pourront être appelées ultérieurement à siéger en tant que jurés d'assises le jeudi 23 juin 2016 à 19 h 00 salle L. COLETTE La Gare place François Mitterrand.

\_ La cérémonie de la citoyenneté aura lieu le samedi 21 mai 2016 à 14 H 00 à l'Hôtel de Ville. Cette cérémonie permet au maire de remettre à chaque jeune de 18 ans nouvellement inscrit sur la liste électorale de la commune sa carte d'électeur. Les conseillers municipaux sont invités à y participer.

\_ Les démarches menées par T.D.F. (Télédiffusion de France) pour une étude de pré-implantation d'un pylône destiné à fournir tout service de communications électroniques sur Esternay avancent. Le terrain identifié se situe en sortie d'Esternay sur un terrain privé en point haut de la rue de l'Ardillière.

\_ Suite à la décision de l'assemblée du 25 juin 2015, M. le Maire informe qu'il a passé commande d'un radar pédagogique mobile auprès de la Société ARP SIGNAL à Sézanne.

\_ M. le Maire a reçu M. BEAL de l'Association Chant'Morin concernant le programme prévisionnel du 21<sup>ème</sup> festival Grange organisé par l'Association. La Commune reste ouverte à une discussion pour organiser un évènement sur la commune.

\_ M. le Maire et Mme Marie-France GEERAERTS informent qu'ils poursuivent la réflexion sur l'étude de faisabilité d'une résidence seniors. Pour permettre de faire avancer ce projet et partir sur de bonnes bases en analysant les différents concepts existants et les différentes possibilités foncières dont dispose la commune, un rapprochement avec des opérateurs potentiels va être conduit pour mesurer leur intérêt à ce type d'opération sur la commune.

\_ Point sur le dossier de mise en place d'un Ram (Relais assistantes maternelles) à Esternay mutualisé avec Montmirail. M. le Maire précise que les Ram sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Ils apportent aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Les ateliers éducatifs proposés par les Ram constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles.

\_ Préparation du Festival des Petits Monstres qui aura lieu le samedi 18 juin prochain.

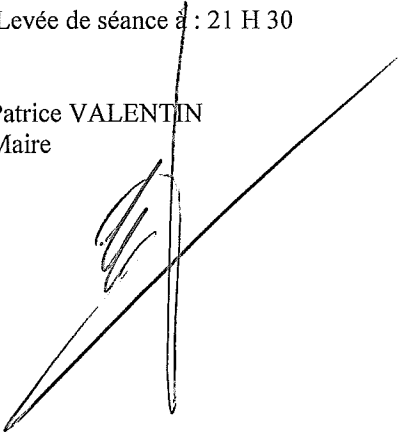
\_ Gestion du dossier Document Unique (document comportant le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents) : M. le Maire demande à M. Alain ROYER de préciser les investissements et/ou opérations réalisés pour améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité. La réduction des risques évalués est estimée au 2/3 des points de danger identifiés lors de l'analyse de terrain effectuée par le Centre Départemental de Gestion de la Marne. Dangers liés aux conditions de travail des personnels.

\_ M. le Maire rappelle l'exposition « Peinture » organisée ce week-end par le FREPE où il était envisagé une mise en valeur d'œuvres de M. JJ. BIADULT, l'un des créateurs de ce salon de Pentecôte. Pour diverses raisons cela ne se fera pas. M. le Maire souhaite qu'il soit mis en place, en coordination avec le FREPE, une manifestation spécifique de cette exposition salle L. COLETTE – La Gare avant la fin de cette année.

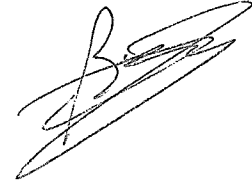
\_ Inquiétude sur les manifestations regroupant un public conséquent et concentré et les consignes de sécurité liées à la vigilance dans le contexte national d'état d'urgence. Des informations seront remises prochainement par M. le Maire aux responsables de manifestations à ce sujet.

Levée de séance à : 21 H 30

Patrice VALENTIN  
Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name of Patrice VALENTIN. The signature is highly cursive and somewhat abstract, with a long vertical stroke extending downwards.

Vu le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, written over the printed text 'Vu le secrétaire de séance'. The signature is cursive and appears to be a stylized representation of the secretary's name.